

# Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

Executive summary



01 Contexte global



02 Compétitivité prix-coût



03 Compétitivité hors prix



04 Développement durable et cohésion sociale



Juin 2015

## Executive summary

Dans un contexte économique caractérisé par la mondialisation et par une croissance exponentielle du commerce international, la compétitivité remplit un rôle important dans la réalisation des performances économiques. Le tableau de bord de la compétitivité rassemble des données permettant d'établir un diagnostic de la compétitivité de la Belgique. Il met en évidence les principaux facteurs sous-jacents de la compétitivité, les compare avec les performances des trois pays voisins constituant la référence pour le calcul de la norme salariale (Allemagne, France et Pays-Bas) et observe leur évolution dans le temps.

### Contexte global

Une vue globale de la compétitivité d'une économie s'apprécie par plusieurs approches, souvent complémentaires, intégrant aussi bien des indicateurs quantifiables que des facteurs qualitatifs difficilement mesurables.

Face aux nombreux défis (mondialisation, vieillissement...), le diagnostic de la compétitivité s'effectue en cohérence avec les indicateurs de la stratégie Europe 2020 et de la gouvernance économique européenne. Pour ce faire, un bilan global nos performances économiques est établi sur la base d'indicateurs macro-économiques.

- En 2014, le solde de la balance des opérations courantes est redevenu excédentaire (+5,7 milliards d'euros) après avoir enregistré en 2013 et 2012 un solde déficitaire de respectivement 0,9 milliard d'euros et 2,8 milliards d'euros. Ce résultat positif de la balance des opérations courantes est dû à l'augmentation du solde de la balance des revenus primaires (+3,8 milliards d'euros par rapport à 2013) et à l'amélioration du solde de la balance commerciale des biens et services (+3,1 milliards d'euros par rapport à 2013). La situation plus favorable des exportations nettes résulte du déficit moins prononcé du solde des marchandises (+64 %) et du maintien des échanges de services.
- En 2013, la part de marché à l'exportation (rapportée au total mondial) a été de 1,9 %, soit une légère amélioration par rapport à 2012. L'orientation géographique des exportations de biens est l'un des éléments explicatifs de l'évolution des parts de marché. Seulement 44 % (43 % en 2012 et 37 % en 2003) des exportations de biens de notre pays ont eu pour destination les pays hors de la zone euro en 2013, contre 55 % (54 % en 2012 et 49 % en 2003) en moyenne pour ses principaux partenaires commerciaux (Allemagne, France et Pays-Bas).

En 2013, les dix principaux importateurs de biens provenant de la Belgique ont été l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne dans la zone euro et, en dehors de la zone euro, le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Inde, la Chine et la Russie. Ces pays ont essentiellement importé de Belgique des combustibles minéraux, des produits chimiques et pharmaceutiques, des matières plastiques, de la fonte, du fer et de l'acier.

- Le PIB belge a crû de 1 % en 2014, tiré par la demande intérieure notamment sous l'effet d'une hausse des investissements des entreprises et d'une légère progression des dépenses de consommation privée. Le solde positif du commerce extérieur a également exercé une influence positive sur le PIB à concurrence de 0,2 point de pourcentage. La dette publique culmine à 104,5 % du PIB en 2013 et grâce à la baisse

des taux d'intérêts, la charge de la dette s'est réduite légèrement (revenant de 3,4% du PIB en 2012 à 3,2% en 2013). Toutefois, en raison d'une charge plus importante en Belgique que dans les pays voisins et malgré un solde primaire redevenu positif (0,3% du PIB), le solde budgétaire est toujours négatif (-2,9% du PIB en 2013).

## Compétitivité prix-coût

La compétitivité-prix représente la capacité à produire des biens et des services à des prix inférieurs à ceux des concurrents. Elle est dictée par l'évolution des coûts de production, du niveau de productivité et des taux de change ainsi que par leur interaction. Dès lors, une productivité élevée peut atténuer ou neutraliser des coûts salariaux moins favorables. Néanmoins, le Conseil de l'Union européenne recommande que les salaires progressent parallèlement à la productivité.

La compétitivité-prix de la Belgique et des pays limitrophes est examinée au travers de plusieurs indicateurs comme le coût salarial unitaire, la productivité totale des facteurs, les prix dans les industries de réseau, l'inflation, les termes de l'échange et finalement le taux de change effectif réel.

- Le coût salarial unitaire (CSU, calculé selon le concept des déséquilibres macroéconomiques) est historiquement plus élevé en Belgique que dans les trois pays voisins et s'accompagne également d'un niveau de productivité plus élevé. L'examen de l'évolution du CSU sur une période récente montre un profil moins favorable à partir de 2010 de notre compétitivité-coût par rapport aux pays voisins (à l'exception de l'Allemagne en 2013 où le CSU a évolué à un rythme identique). Dans la zone euro, certains pays ont mis en place des mesures économiques freinant la croissance des salaires. Des mesures à la finalité similaire sont apparues plus tardivement en Belgique
- L'évolution relative de la croissance des coûts salariaux horaires calculée depuis 1996 par le Conseil Central de l'Economie (CCE) montre que l'écart cumulé entre le salaire horaire dans le secteur privé en Belgique et celui des trois pays voisins s'est réduit à 2,9 % en 2014.
- L'essoufflement de la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) s'est fait ressentir en Europe dès le début des années 2000. La crise économique et financière a aggravé la situation notamment en raison des médiocres perspectives en termes de demande et des contraintes financières auxquelles ont dû faire face les entreprises entraînant un retard dans les investissements productifs et innovants. La Belgique n'a pas été épargnée et a affiché des taux de croissance de la PTF particulièrement bas : respectivement 0,1 % et 0,4 % en 2013 et 2014. L'Allemagne et les Pays-Bas ont connu une progression de la PTF (+0,5 % et 1,2 %) mais seulement pour l'année 2014, tandis qu'en France, elle baissait de 0,2 %.
- Outre les coûts salariaux et la productivité, les prix des industries de réseaux jouent aussi un rôle majeur dans la compétitivité prix/coût. Les prix moyens de l'électricité pour les consommateurs industriels (hors taxes et prélèvements récupérables) sont plus élevés en Belgique qu'en France et aux Pays-Bas, mais inférieurs à ceux de l'Allemagne. L'écart entre les prix belges et les prix plus compétitifs à l'étranger s'est réduit néanmoins à mesure que la consommation augmentait pour les grands consommateurs industriels. Par contre, la Belgique a affiché les prix industriels les plus bas pour le gaz. Globalement, les prix des services de télécommunications en

Belgique sont relativement avantageux par rapport à ceux des pays voisins. Seuls les clients professionnels français paient moins cher pour leur consommation de télécommunications.

- Le rythme de progression de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a ralenti en 2013 et 2014 dans la zone euro en raison du contexte conjoncturel international qui pousse les prix des produits de base vers le bas. Les prix pétroliers ont notamment fléchi de manière significative au cours du second semestre de 2014. L'inflation a nettement reflué en Belgique, revenant de 1,2 % en 2013 à 0,5 % en 2014.
- En 2013, les termes de l'échange de notre pays et de la France ont progressé de respectivement 0,6 % et 0,2 % à un an d'écart, à l'inverse de l'Allemagne et des Pays-Bas qui ont enregistré une légère régression. En termes de compétitivité prix, cette augmentation signifie que la croissance du prix des exportations est 0,6 % plus forte que celle du prix des importations. Par conséquent, la compétitivité prix de la Belgique, toutes choses égales par ailleurs, se détériore car notre pays vend plus cher ses exportations sur les marchés extérieurs.
- L'évolution sur un an montre qu'en 2013, le taux de change effectif réel déflaté par les prix à la consommation (en prenant en compte les différences d'inflation) a progressé de 3,2 % pour l'Allemagne, de 3,1 % pour les Pays-Bas, de 2,3 % pour la France et de 2 % pour la Belgique. L'augmentation du taux de change effectif réel de ces pays résulte principalement de l'appréciation de l'euro par rapport à l'ensemble des principales devises, en particulier vis-à-vis du dollar, et de la hausse de l'indice des prix à la consommation harmonisé. Cette évolution a pour conséquence une perte de compétitivité prix de ces pays.

Déflaté par le coût unitaire du travail, le taux de change effectif réel s'est apprécié en 2013 par rapport à 2012, de 4,3 % pour l'Allemagne, de 2,9 % pour la Belgique, de 2,8 % pour la France et de 2,1 % pour les Pays-Bas.

### Compétitivité hors prix

La compétitivité hors prix ou structurelle d'un pays, d'un secteur ou d'une entreprise repose sur sa capacité à se différencier de la concurrence par des moyens autres que le prix. L'innovation et l'adoption des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises sont des exemples de ce type de moyens. Il apparaît clairement que l'entrepreneuriat comme l'éducation et la formation jouent aussi un rôle de premier plan.

L'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, via son Objectif croissance, et la Commission européenne, au travers de son septième Programme-cadre, ont souligné l'importance du rôle joué par la compétitivité hors-prix dans la croissance économique et la création d'emplois.

- L'Union européenne s'est fixé pour objectif d'atteindre une moyenne de 3 % du PIB pour les dépenses en R&D à l'horizon 2020. Avec une intensité de dépenses globales en R&D s'élevant à 2,3 % du PIB en 2013, la Belgique se situe au-dessus de la moyenne de l'UE 28, de la zone euro 18, de la France et des Pays-Bas. En revanche, elle fait moins bien que l'Allemagne (2,9 % du PIB). La croissance de cet indicateur en Belgique entre 2000 et 2013 a été plus faible qu'en Allemagne. La ventilation par secteur d'exécution indique que les entreprises ont contribué pour plus de 69 % aux dépenses de R&D en 2013 et que celles spécialisées en haute technologie

(principalement la pharmacie et l'électronique) ont largement dominé, suivies des entreprises de moyenne technologie.. La Belgique se conforme ainsi à l'objectif de l'UE visant à ce que les 2/3 des dépenses en R&D soient issus des entreprises.

- En Belgique, le recrutement de chercheurs est stimulé au niveau fédéral par l'exonération de 80 % du précompte professionnel pour les chercheurs engagés par les établissements d'enseignement supérieur, les centres de recherche et les jeunes entreprises novatrices. Par cette mesure, le gouvernement contribue à l'augmentation de son niveau de dépenses en R&D. L'analyse de l'indicateur mesurant la proportion des effectifs de R&D montre que la Belgique occupe une position intermédiaire au niveau européen (1,3 %) ; elle devance certes la moyenne de l'UE28 et de la zone euro mais apparaît légèrement en retrait par rapport à la France, l'Allemagne et les Pays-Bas et loin derrière les pays scandinaves. Les entreprises constituent le principal employeur de chercheurs. Elles sont un canal privilégié de transmission de l'innovation à travers le développement ou l'amélioration de produits et de processus. Les pays scandinaves affichent à cet égard des performances largement supérieures. L'un des principaux écueils au recrutement de chercheurs en Belgique réside dans le coût total à charge des entreprises. En effet, le niveau élevé de la pression fiscale et parafiscale représente un handicap à l'emploi de chercheurs, particulièrement pour les entreprises de taille moyenne.
- Sur la base du nombre de demandes de brevets déposés auprès de l'Office européen des brevets et en relation avec le nombre d'habitants de chaque pays, la Belgique occupe une position relativement favorable en 2012 puisqu'elle affiche un ratio largement supérieur à celui de l'UE28. Cependant, notre pays est très nettement en retrait par rapport à l'Allemagne et aux Pays-Bas. Ce constat vaut également lorsque l'on compare la position de la Belgique par rapport aux pays les plus performants en matière d'innovation à savoir les pays scandinaves (Suède, Danemark et la Finlande). Les données portant sur le nombre de demandes de brevets de haute technologie confirment le positionnement favorable de la Belgique par rapport à l'UE28 et la zone euro mais notre pays est toujours en retrait par rapport à la Suède, la Finlande et le Danemark. Cette moindre propension de la Belgique à introduire des demandes de brevets résulte de plusieurs facteurs :
- Premièrement, la Belgique se caractérise par une très forte tertiarisation de son économie et par un tissu économique constitué très majoritairement de PME.
- Deuxièmement, à l'image des dépenses en R&D, les demandes de brevets en Belgique émanent en grande majorité de filiales d'entreprises étrangères (plus de 70 %).
- En outre, la part de brevets domestiques dont les titulaires sont établis à l'étranger est particulièrement élevée en Belgique.
- Par ailleurs, la spécialisation de l'économie belge dans la production de biens d'une intensité technologique faible à moyenne pour lesquels l'innovation technologique est relativement limitée constitue également un handicap.
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble de la chaîne de valeur permet aux entreprises d'augmenter leur efficacité globale et de devenir plus compétitives. L'un des principaux points forts de la Belgique en matière de télécommunications réside dans la qualité et la densité de son infrastructure. En effet, le taux de couverture de la population en réseaux d'accès de

nouvelle génération et la part importante des abonnements à l'internet haut débit fixe font de notre pays le leader de l'UE en la matière. Les entreprises belges se positionnent favorablement au niveau du commerce numérique. En effet, la proportion d'entreprises qui vendent en ligne via les différents réseaux informatiques a atteint 22,9 % en 2014, soit la sixième meilleure performance de l'UE, loin devant la moyenne de l'UE (15,1 %), les Pays-Bas (13,3 %) et la France (11,8 %).

- Avec 13,5 % du chiffre d'affaires réalisé via le commerce électronique, les entreprises belges se situent par contre légèrement en dessous de la moyenne de l'UE (15,1 %) mais devançant l'Allemagne (12,7 %) et les Pays-Bas (11,6 %).
- En 2014, l'esprit d'entreprise (sur la base de l'indicateur « activité entrepreneuriale totale dans la phase de démarrage ») de la population belge (5,4 %) a affiché un niveau équivalent à celui de l'Allemagne et de la France. En outre, les jeunes entreprises belges sont davantage tournées vers l'étranger que celles établies chez nos voisins (GEM, 2014). En 2014, l'accès au financement a été plus aisé pour les entreprises belges par rapport aux années précédentes et en comparaison avec les pays voisins, en raison notamment de la baisse des taux. En revanche, les PME indiquent être toujours confrontées à une disponibilité de financement limitée.
- Sur les marchés performants de biens et de services, la concurrence est suffisante pour inciter les entreprises à innover davantage et à accroître leur efficacité, freinant ainsi les prix et/ou contribuant à une amélioration de la qualité des produits. Le marché belge de l'approvisionnement en électricité est dominé par cinq fournisseurs qui livrent 92,3 % de l'électricité. La part des concurrents ne cesse de progresser. Toutefois, le marché des grands clients industriels d'électricité (>10 GWh/an) est toujours dominé par un seul acteur. Le marché belge du gaz se caractérise depuis longtemps déjà par la présence de plusieurs fournisseurs. En 2013, le principal fournisseur de gaz détenait une part de 35,8 %. Pour la même année, le principal fournisseur de gaz pour les consommateurs industriels (>10 GWh/an) a obtenu une part de marché de 43,7 %. L'opérateur historique détient 89 % du marché du haut débit fixe via le réseau de cuivre, soit un taux parmi les plus élevés de l'UE, parce qu'en Belgique la concurrence s'exerce quasiment exclusivement entre les plateformes (cuivre et câble). La part de marché du principal opérateur de téléphonie mobile en Belgique était de près de 44 % en 2014, soit près de deux points de pourcentage au-dessus de la moyenne de l'UE. À la suite de l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi sur les télécommunications en 2012, ce marché est toutefois en mutation.
- En 2013, le taux d'emploi (20-64 ans) de la Belgique s'est installé à un niveau sensiblement inférieur à celui de la moyenne de la zone euro et des pays voisins, se stabilisant à 67,2 %. Les taux d'emploi des classes d'âge extrêmes (moins de 25 ans et plus de 55 ans) sont plus faibles en Belgique et celui relatif aux personnes ayant achevé l'enseignement primaire ou secondaire inférieur est également inférieur à la moyenne de la zone euro. La faiblesse du taux d'emploi s'accompagne d'un taux de chômage élevé, notamment chez les moins de 25 ans.
- Par rapport à l'UE, la Belgique dispose d'une grande proportion de diplômés de l'enseignement supérieur toutes filières d'orientation confondues. Les performances de la Belgique lui permettent de se conformer d'ores et déjà à l'un des objectifs de la stratégie Europe 2020 visant à ce que 40 % de la population européenne âgée de 30 à 34 ans dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020. En

revanche, la proportion de diplômés en mathématiques, sciences et technologies est en retrait par rapport à l'UE28, la zone euro 18 et l'Allemagne. Cette situation se répercute sur le marché de l'emploi caractérisé par une pénurie d'ingénieurs civils et industriels et donc par une inadéquation entre l'offre de travail et la demande dans les filières de métiers scientifiques. Or, le capital humain représente un facteur déterminant de la capacité de R&D et d'innovation d'un pays.

- La formation professionnelle constitue un facteur déterminant de l'amélioration des connaissances ou des compétences des travailleurs. Elle contribue donc à améliorer leur productivité mais aussi leur insertion ou leur réinsertion professionnelle. La Belgique enregistre en ce domaine une piètre performance puisqu'en 2013, seulement 6,7 % de la population âgée de 25 à 64 ans avait suivi au moins une fois une formation continue. Elle se situe en retrait par rapport à l'Allemagne (7,8 %), dans la moyenne de l'UE28 (10,5 %) et largement derrière les Pays-Bas (17,4 %) et la France (17,7 %). Les pays scandinaves font clairement figure d'exception avec des performances très largement supérieures à celles des autres pays européens (Danemark 31,4 %).
- La performance de la Belgique en matière de facilitation des affaires, mesurée par le nombre de jours et de procédures requis pour démarrer une activité, est remarquable. Les démarches administratives préalables à la création d'entreprise y sont en effet plus rapides et plus simples que dans les pays voisins. Toutefois, la Belgique pâtit d'un coût relativement élevé, par rapport à ses principaux partenaires commerciaux, des procédures administratives ainsi que d'un niveau relativement élevé du capital minimum à libérer. L'e-government, exprimé par le pourcentage des entreprises utilisant internet dans leurs relations avec l'administration publique et par la possibilité pour les entreprises de renvoyer des formulaires administratifs complétés, est moins développé dans notre pays qu'en France et aux Pays-Bas.

## Développement durable et cohésion sociale

Il ressort des travaux de modélisation de l'OCDE, présentés dans les Perspectives de l'environnement à l'horizon 2050, que les gouvernements plaçant la croissance verte au cœur du développement peuvent parvenir à une croissance économique durable et à la stabilité sociale, à protéger l'environnement et à préserver les ressources pour les générations futures.

- En ratifiant le Protocole de Kyoto en 2002, la Belgique s'est engagée à réduire de 7,5 % , ses émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de référence sur la période 2008 – 2012. L'analyse des données d'Eurostat montre qu'en réalité, pour cette même période, la Belgique a diminué en moyenne ses émissions de 11 % (sur une base annuelle), soit 3,5 points de pourcentage de mieux que l'objectif fixé.

A la Conférence de Doha en 2012, le Protocole de Kyoto a été prolongé avec un nouvel objectif : entre 1990 et la moyenne de la période 2013-2020, une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre doit être réalisée par l'UE28. Par rapport à ce nouvel objectif, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15 %, mais ne semble pas pouvoir attendre son objectif.

- En 2012, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale s'est élevée à 13,4 % en France, à 12,4 % en Allemagne, 6,8 % en Belgique (pour un objectif national de 13 % à l'horizon 2020) et 4,5 % aux Pays-Bas. D'après les prévisions du Bureau fédéral du Plan, la part des 13 % d'énergie renouvelable pourrait être atteinte en 2020.

- La Belgique a eu une intensité énergétique plus prononcée que celle de l'UE28, des Pays-Bas, de la France et de l'Allemagne. En effet, certaines branches d'activité grosses consommatrices d'énergie, telles que la chimie et la sidérurgie, représentent une part importante de l'économie de la Belgique, et de son secteur industriel en particulier. Néanmoins, sur la période 2010 – 2012, notre pays a diminué son intensité énergétique de 9 % en raison de la régression de 8 % de la consommation d'énergie primaire. Cette évolution favorable est principalement due aux progrès technologiques et aux mesures prises dans le cadre des politiques belges et européennes de limitation de la consommation d'énergie.